Image not found or type unknown

Travaux urgents et achats

Par **John mac**, le **18/01/2017** à **15:25**

Bonjour,
Nous habitions au 1er étage d'un immeuble.
Nous étions dans le processus d'acheter l'appartement du bas au RDC.
A la fin de l'année 2015 une fuite a eu lieu dans les parties communes. Le syndic a fait venir une entreprise début 2016 pour réparer la fuite.
Nous avons acheté le RDC mi-janvier avec une clause de subrogration (utile ?).
Aujourd'hui le syndic nous demande de régler notre part pour les travaux pour fuite du 1er ainsi que le RDC.
Sachant que le syndic n'a pas informé le notaire des sommes dus ni a convoqué une AG suite aux travaux.
Devrions nous porter un recours ?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés